

Produits disponibles au Canada pour protéger contre le virus respiratoire syncytial (VRS)

Produit	Date d'approbation pour utilisation au Canada	Type de produit	Administré par	Approuvé pour
Palivizumab (PVZ) (voir la note n° 1)	juin 2002	médicament à anticorps monoclonaux (voir la note n° 2)	injection	Les nouveau-nés, les nourrissons et les enfants de 2 ans ou moins qui présentent un risque d'infection grave par le VRS (comme ceux qui sont nés prématurément ou qui ont une maladie pulmonaire chronique)
Nirsévimab (voir la note n° 1)	avril 2023	médicament à anticorps monoclonaux (voir la note n° 2)	injection	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les nouveau-nés et les nourrissons qui vivront leur première saison du VRS (la saison du VRS au Canada est l'automne et l'hiver, quand le virus est le plus actif) 2. Les enfants de 2 ans ou moins qui présentent un risque d'infection grave par le VRS (comme ceux qui sont nés prématurément ou qui ont une maladie pulmonaire chronique)
Arexvy	août 2023	vaccin	injection	Les adultes de 60 ans et plus (voir la note n° 3)
ABRYSVO ^{MC}	décembre 2023	vaccin	injection	Les adultes de 60 ans et plus Personnes enceintes de 32 à 36 semaines (voir la note n° 3 et la note n° 4)

Note n° 1 : Le PVZ et le nirsévimab ne sont pas utilisés comme traitements du VRS chez les enfants **déjà infectés**. Ils servent plutôt à prévenir l'infection grave par le VRS chez les nourrissons et les jeunes enfants qui pourraient être infectés par le virus à l'avenir. Ces médicaments ne sont **pas des vaccins**.

Note n° 2 : Les **anticorps monoclonaux** sont des protéines mises au point pour agir comme les **anticorps** produits par l'organisme. Les **anticorps** sont des protéines fabriquées par l'organisme pour se débarrasser des microbes et des substances nocives qui s'y sont introduits, comme les bactéries et les virus. Les anticorps monoclonaux utilisés dans le PVZ et le nirsévimab reconnaissent et ciblent spécifiquement le VRS, contribuant ainsi à prévenir l'infection grave par le VRS. Ils confèrent une protection temporaire.

Note n° 3 : Les facteurs à prendre en compte pour offrir des vaccins contre le VRS à d'autres groupes sont encore à l'étude. Le présent tableau sera actualisé le moment venu.

Note n° 4 : Le vaccin contre le VRS permet à l'organisme de produire des protéines protectrices appelées « anticorps » qui **protègent spécifiquement contre l'infection par le VRS**. Quand vous vous faites vacciner contre le VRS durant la grossesse, vous transmettez quelques-uns de ces anticorps **à votre bébé** dans l'utérus. Ces anticorps procurent à votre bébé une **protection à court terme** contre les effets graves du VRS; cette protection peut durer jusqu'à 6 mois après la naissance.

Note n° 5 : N'oubliez pas que la disponibilité des produits et les critères d'admissibilité pour recevoir le PVZ, le nirsévimab, l'Arexvy, et l'ABRYSVO^{MC} varient d'une province et d'un territoire à l'autre.